



**CONFÉRENCE DES
NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE
ET LE DÉVELOPPEMENT**

DMFAS

Bulletin

N° 12 / Hiver 1999/2000

Vingt ans de coopération technique dans le domaine de la gestion de la dette

IL y a 20 ans, en 1979, la CNUCED a entrepris son premier projet d'assistance technique dans le domaine de la dette extérieure. La première difficulté que j'ai rencontrée était le manque d'information : à combien s'élevait la dette du pays ? Envers qui avait-elle été contractée ? Dans quelles monnaies ? Quels étaient le calendrier et les monnaies de remboursement ? Et enfin, y avait-il d'autres débiteurs que l'administration centrale ?

Tout naturellement, l'idée est alors venue de mettre en place un système informatique de gestion de la dette. Ma participation en tant que représentant de la CNUCED aux réunions du Club de Paris, au début des années 80, m'a permis de constater que ce manque d'information concernait tous les pays en développement. La question qui se posait alors était de savoir pourquoi ces pays n'avaient pas adopté de système de gestion de la dette.

Ce manque de données fiables et cette absence de système de gestion s'expliquaient principalement par deux raisons : première-

ment, le manque d'information centralisée sur l'endettement extérieur et l'absence de législation appropriée en matière de garanties publiques; deuxièmement, l'absence de responsables en mesure de fournir aux informaticiens l'ensemble des données dont ils avaient besoin.

Face à l'urgence, les responsables de la gestion de la dette étaient amenés à traiter les problèmes les uns après les autres, c'est-à-dire par exemple à se préparer à une réunion du Club de Paris, puis aux négociations avec les banques privées. Cela signifiait que les données étaient

stockées dans deux bases différentes, d'où deux systèmes informatiques qui, une fois reliés, formaient un système général rigide, peu pratique et d'un entretien coûteux.

C'est le regroupement de quatre pays, en 1981, qui a permis de mettre au point la première version du SYGADE. La constitution d'un système informatique de gestion de la dette est une tâche complexe, pour de nombreuses raisons. Je me

(Suite en page 2)



**Editorial by
Enrique Cosio-Pascal,
Chief of
the DMFAS Programme**

Temps forts du SYGADE

20 ans de coopération technique dans le domaine de la gestion de la dette.....	1
INFO SYGADE	2
Sortie de la version 5.2 du SYGADE.....	2
Conférence de la CNUCED sur la gestion de la dette avril 2000	4
Réunion de l'équipe inter-institutions sur les statistiques des finances publiques	4
Atelier sur l'accès aux marchés de capitaux privés	5
Première réunion régionale de responsables de la gestion de la dette	5
Atelier sur l'organisation d'un bureau de la dette	6
Deuxième réunion régionale de responsables de la gestion de la dette	7
Séminaire DSM+ à Harare	7
RUBRIQUE ÉCONOMIQUE.....	8
Les principales questions que soulève le suivi de la dette extérieure du secteur privé ...	8
Les nouveaux produits financiers de la BIRD : la Banque met à la disposition de sa clientèle des instruments de gestion des risques.....	12
Association mondiale des bureaux de gestion de la dette	14
RUBRIQUE TECHNIQUE	14
APERÇU DES MISSIONS	17
RÉUNIONS PRÉVUES	18
NOUVELLES DE L'ÉQUIPE DU SYGADE	19

(Suite de la page 1)

limiterai ici à en citer deux : tout d'abord, chaque créancier applique ses propres méthodes pour calculer les intérêts courus et les commissions, ainsi que pour arrondir le montant des remboursements du principal; ensuite, l'imagination des financiers est sans limite et les systèmes de gestion doivent sans cesse être adaptés aux nouveaux produits qui apparaissent sur le marché.

Un système centralisé présente notamment deux avantages : il permet de réaliser des économies d'échelle considérables et il constitue la mémoire institutionnelle des pays bénéficiaires.

Pour ce qui est des économies d'échelle, les éléments de base du système sont les mêmes pour tous les pays, ce qui évite de tout recommencer chaque fois. Étant donné que l'évolution du système dépend de la demande, celui-ci incorpore toutes les fonctions dont ont besoin les utilisateurs. Les spécifications sont définies par l'équipe du SYGADE en vue de la mise au point d'un système global et cohérent qui constitue ainsi un outil d'un emploi aisé, souple et efficace.

En ce qui concerne la mémoire institutionnelle, le programme SYGADE produit des manuels pour les tâches inter et intra-institutionnelles ainsi que pour les flux d'information. En cas de désorganisation du

système, le programme est en mesure de le reconstituer et de rétablir la capacité opérationnelle locale de gestion de la dette.

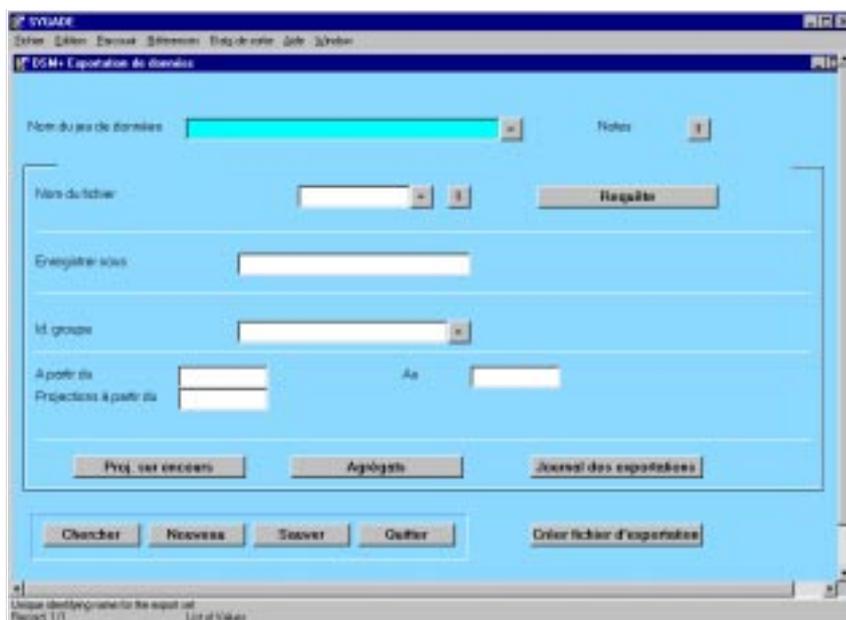
Aujourd'hui, 20 ans après le lancement du SYGADE, les pays utilisateurs sont non plus quatre mais 50, 20 autres ont manifesté de l'intérêt pour le système et d'autres encore devraient présenter des demandes au siècle prochain. Le SYGADE fonctionne en anglais, en français, en russe et en espagnol, et toutes les versions sont en mesure d'imprimer des rapports en anglais. Les effectifs du programme sont passés de trois à 20 personnes.

À la veille du troisième millénaire, le SYGADE est une réussite et constitue un des programmes vedettes de coopération technique de la CNUCED. Il s'agit non plus d'un simple programme de renforcement des capacités, mais d'un service permanent apporté aux pays grâce aux économies d'échelle qu'il permet de réaliser et à son rôle de mémoire institutionnelle. C'est pourquoi, divers États membres de la CNUCED souhaitent que les pays bénéficiaires y contribuent par des frais de maintenance modestes, qui devraient venir s'ajouter aux sources traditionnelles de financement à savoir le budget ordinaire ainsi que les contributions aux dépenses générales et les dons de donateurs bilatéraux. La dernière année du XX^e siècle, le Conseil du commerce et du développement prendra probablement une décision importante à ce sujet.

SORTIE DE LA VERSION 5.2 DU SYGADE

La CNUCED commencera l'année 2000 avec la sortie de la version 5.2 du SYGADE qui incorporera des éléments nouveaux demandés par les pays utilisateurs (voir la section consacrée aux nouveaux domaines susceptibles d'être intégrés dans le SYGADE, dans le Bulletin No 11).

Une des principales nouveautés est l'établissement d'un lien avec le modèle de viabilité de la dette de la Banque mondiale (DSM+). En vertu de l'accord de coopération conclu entre la Banque mondiale, le secrétariat du Commonwealth et la CNUCED, ces deux derniers organismes sont chargés de distribuer cet outil d'analyse à leurs pays membres. La version 5.2 sera fournie avec le DSM+ si le pays utilisateur le souhaite. Avec les projec-



Encadré 1: Nouveaux éléments de la version 5.2

tions basées sur l'encours et les calculs sur la valeur actuelle qui figurent déjà dans la version 5.1, la version 5.2 constituera donc un puissant instrument d'analyse. Combinée au DSM+, elle permettra de simuler divers scénarios en matière de politique de la dette et d'analyser la viabilité de celle-ci dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ).

Les utilisateurs du SYGADE apprécieront par ailleurs de pouvoir communiquer directement à la Banque mondiale des informations sur leur dette, en utilisant le module des états de sortie qui produit automatiquement les Formulaires 1 et 2. Ils auront également la possibilité d'envoyer ces formulaires par voie électronique. En outre, la version 5.2 comportera diverses améliorations demandées par les pays utilisateurs, comme, par exemple, le calcul des intérêts courus à une date donnée.

La version 5.2 est également prévue pour gérer la dette et produire tous les rapports en euros (voir plus loin la Rubrique technique).

La version 5.2 sera la première version du SYGADE capable de fonctionner avec le logiciel Oracle 8, en plus du logiciel Oracle 7.3.4.

Autre amélioration importante : l'augmentation du nombre de chiffres placés après la virgule dans toutes les tables du SYGADE. Ainsi, la version 5.2 permettra de calculer des taux de change avec plus de cinq décimales, ce qui permettra non seule-

Enregistrement automatique des arriérés	L'utilisateur sera en mesure de déterminer si les arriérés seront automatiquement enregistrés après l'expiration du délai de grâce.
Enregistrement des montants exacts des ventes et des achats de participations	Capacité d'enregistrer le montant exact des participations échangées en sus des pourcentages actuellement autorisés.
Affichage de l'encours, de la devise, du montant des intérêts et du principal ainsi que des arriérés dans l'écran des paiements	Informations complémentaires sur la tranche affichées dans l'écran des paiements (devise de la tranche et total du principal et des arriérés d'intérêts).
Affichage de l'équivalent en dollars des États-Unis des opérations au titre du service de la dette, et possibilité de le modifier	Nouveau champ dans l'écran des opérations sur principal et intérêts, lequel affiche le montant en dollars des États-Unis. Ce champ peut être modifié par l'utilisateur. Les états de sortie en dollars des États-Unis tiendront compte de ce montant.
Enregistrement de la date effective des opérations de remise, etc.	Nouveau champ dans l'écran d'enregistrement des montants remis et des réajustements, indiquant la date effective de l'opération.
Calcul des intérêts courus	La version 5.2 permet à l'utilisateur de calculer les intérêts courus à un moment donné, et donc d'en visualiser le montant entre deux dates de paiement.
Enregistrement de taux de change, de montants en monnaie locale, etc., avec un plus grand nombre de décimales/chiffres.	La version 5.2 comportera des champs numériques plus longs et permettra d'afficher les taux de change avec plus de cinq décimales.
Informations générales sur les dons plus détaillées	Capacité d'incorporer davantage d'informations sur les dons et de produire des états de sortie sur les dons.
Intégration avec le DSM+	La version 5.2 comporte un lien automatique avec le DSM+, ce qui permet à l'utilisateur d'y effectuer des simulations en utilisant les données du SYGADE. Le DSM+ peut être installé en même temps que la version 5.2 si le pays le souhaite.
Interface WBXD	La version 5.2 comporte deux formats prédéfinis pour l'établissement des Formulaires 1 et 2 du système de notification de la dette de la Banque mondiale. Il permet par ailleurs à l'utilisateur de transmettre ces informations directement par voie électronique à la Banque mondiale.
Euros	Voir également plus loin la Rubrique technique. La version 5.2 permet d'établir des états de sortie et de convertir automatiquement tous les paiements en euros.
Nouvelle fonction pour la gestion des fichiers SQL	La version 5.2 comporte une fonction qui permet de gérer les fichiers SQL plus facilement qu'avec la version précédente.
Modifications techniques	
Système certifié pour Oracle version 8	La version 5.2 du SYGADE sera certifiée pour Oracle 8.
Bogue de l'an 2000 : toutes les années seront affichées avec quatre chiffres	Dans tous les états de sortie, les années seront indiquées avec quatre chiffres.
Bogue de l'an 2000 : affichage de l'année à quatre chiffres dans tous les champs	Tous les champs afficheront l'année avec quatre chiffres.

ment d'utiliser l'euro, mais également d'employer plus facilement des unités comptables telles que la valeur de l'unité du pool de monnaies de la Banque mondiale.

La version 5.2 permettra aussi d'enregistrer les taux d'intérêt à trois chiffres, qui sont courants pour de nombreux prêts intérieurs.

L'augmentation d'espace dans les tables du SYGADE imposera cependant de convertir la base de données au nouveau format. Cette conversion se fera automatiquement, sans que les utilisateurs aient besoin d'intervenir. Des informations complémentaires à ce sujet pourront être obtenues peu avant la date de sortie de la version 5.2.

Il sera possible de demander l'installation de la version 5.2 et de planifier les activités nécessaires avec le fonctionnaire du SYGADE à Genève chargé du pays concerné. Pour plus de détails, voir l'encadré 1.

CONFÉRENCE DE LA CNUCED SUR LA GESTION DE LA DETTE (AVRIL 2000)

Après le succès considérable de la conférence sur la gestion de la dette organisée en décembre 1997, qui a rassemblé environ 220 participants de 60 pays et 15 institutions internationales, la CNUCED organisera en avril 2000 une nouvelle conférence, consacrée à l'évolution récente des marchés de capitaux et à ses conséquences pour la gestion nationale de la dette.

Au cours des deux dernières années, les marchés mondiaux de capitaux ont connu des bouleversements. La crise de la dette en Asie et l'endettement du secteur privé ont eu de profondes répercussions économiques non seulement dans la région, mais encore dans le monde entier. Le 1er janvier 1999, 11 pays d'Europe sont en outre passés à l'euro. Ces événements ont des conséquences aussi bien à court terme qu'à long terme pour la gestion de la dette. Il faudra revoir les échéanciers, les modèles de gestion des risques et les stratégies dans ce domaine. La conférence d'avril 2000 essaiera d'apporter une réponse aux divers problèmes rencontrés à la veille du XXI^e siècle.

L'évolution rapide de l'informatique joue également un rôle important. Les derniers systèmes

intégrés offrent de nouvelles possibilités, mais posent aussi de nouveaux problèmes aux organismes qui les utilisent.

Plus particulièrement, les points suivants seront examinés :

Les conséquences des événements récents sur les marchés de capitaux pour les responsables de la gestion de la dette;

La façon d'adapter les institutions, les procédures et les instruments à la nouvelle architecture financière internationale;

Comment les responsables de la gestion de la dette peuvent contribuer à prévenir l'apparition de nouvelles crises;

Les nouvelles techniques de financement et leurs conséquences pour la gestion de la dette;

Les nouvelles exigences qu'impose l'utilisation d'outils informatiques de gestion de la dette dans des environnements en pleine évolution.

Les gouvernements qui souhaitent participer à la conférence sont priés de prendre contact avec le fonctionnaire du SYGADE chargé de leur pays.

RÉUNION DE L'ÉQUIPE INTERINSTITUTIONS SUR LES STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

La réunion, qui s'est tenue à Bâle les 17 et 18 juin 1999, a rassemblé des représentants de la Banque centrale européenne, de la Banque mondiale, de la Banque des règlements internationaux (BRI), du secrétariat du Club de Paris, du secrétariat du Commonwealth, de la CNUCED, d'Eurostat, du FMI et de l'OCDE.

L'Équipe spéciale a principalement pour tâche de réviser le « Livre gris » (External Debt. Definition, Statistical Coverage and Methodology, Banque mondiale, FMI, BRI et OCDE, Paris 1988), qui définit les principales règles à respecter pour la communication de statistiques de l'endettement extérieur, ainsi que le « Livre rouge » (Debt Stocks, Debt Flows and the Balance of Payments, Banque mondiale, FMI, BRI et OCDE, Paris 1994). Les participants à la réunion ont approuvé les grandes lignes des révisions à apporter à ces deux publications, qui se présenteront sous la forme d'un guide

de pour l'établissement et l'utilisation des statistiques de la dette extérieure, dont le SYGADE a été chargé de rédiger plusieurs chapitres, en coopération avec le secrétariat du Commonwealth.

Ce guide, destiné aux statisticiens, aux utilisateurs de données et aux responsables, décrira d'une manière générale les questions méthodologiques et les problèmes pratiques que pose la production de statistiques de la dette extérieure, ainsi que divers aspects de l'utilisation des données sur la dette pour analyser la viabilité de la situation macroéconomique d'un pays ainsi que de sa vulnérabilité à des chocs d'origine extérieure. Il traitera également d'autres types de données et de concepts importants pour l'évaluation des engagements en devises (garanties et autres éléments hors bilan, valeur théorique des positions sur produits dérivés, monnaie du prêt, risque ultime, etc.).

Pour montrer comment diverses institutions ont fait face à ces problèmes, le guide devrait comporter des études de cas présentant les systèmes de gestion de la dette et de la position extérieure globale (PEG) utilisés par certains pays en développement et pays industrialisés. Il fournira aussi des informations sur les techniques de surveillance de l'endettement, les publications sur la question et les programmes d'assistance technique proposés par les organismes participants.

L'Équipe spéciale prévoit de publier son guide le plus rapidement possible, en plusieurs étapes. La partie concernant les questions d'ordre

methodologique et technique devrait être prête à la fin de 1999, et utilisée pour la formation et les consultations avec les statisticiens dès le début de l'an 2000. Ces informations de base seront progressivement complétées par les renseignements fournis par les organismes participants sur les questions d'ordre analytique, des études de cas, les sources de données, les publications et les programmes d'assistance technique. Une fois le guide terminé, il fera l'objet d'une vaste consultation. Les organismes participants espèrent pouvoir en établir une version papier et aussi le diffuser gratuitement sur l'Internet.

ATELIER SUR L'ACCÈS AUX MARCHÉS DE CAPITAUX PRIVÉS

Bratislava (Slovaquie) 19-22 juillet 1999

Cet atelier, le dernier de la série de quatre ateliers sur la gestion de la dette organisés conjointement par la CNUCED, le PNUD et l'UNITAR pour les pays d'Europe orientale et de la CEI, était consacré à l'accès aux marchés de capitaux privés.

Il a principalement porté sur les modalités d'accès aux marchés nationaux et internationaux de capitaux, et notamment sur la préparation et l'émission des emprunts, sur l'interaction des marchés, sur le rôle de la législation interne et de

l'organisation des marchés des capitaux, sur les caractéristiques financières et juridiques des marchés internationaux ainsi que sur la procédure de notation.

L'atelier a rassemblé une quarantaine de représentants venant de 16 pays (Albanie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Moldova, Pologne, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Tadjikistan, Turkménistan, Slovaquie et Ukraine), ainsi que des représentants de la CNUCED, du PNUD et de l'UNITAR.

PREMIÈRE RÉUNION RÉGIONALE DE RESPONSABLES DE LA GESTION DE LA DETTE

Tbilisi, (Géorgie) 23 avril 1999

Avec le soutien actif du Président de la Géorgie, le Ministre des finances a offert d'accueillir à Tbilissi, le 23 avril 1999, une réunion sur la constitution d'une association régionale de responsables de la gestion de la dette.

Cette réunion a rassemblé des représentants de 11 pays (Bulgarie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, Roumanie et Ukraine), de la CNUCED, du PNUD et de l'UNITAR. Les représentants de l'Ouzbékistan, de la Roumanie et de l'Ukraine n'étant pas autorisés à exprimer la position officielle de leur pays, ils sont intervenus à titre personnel.

Les délégués sont tombés d'accord sur la nécessité de constituer une association régionale de responsables de la gestion de la dette et ont adopté

une résolution en ce sens donnant des orientations générales - étant entendu que le nom, les objectifs, la structure et le financement de l'association seraient étudiés plus avant.

Un groupe de travail composé de représentants de la Géorgie (président), du Kazakhstan, de la Pologne et de la Bulgarie a donc été constitué pour préparer les statuts de l'association et organiser la prochaine réunion (Bratislava, juillet 1999). La CNUCED et le PNUD ont contribué aux travaux du groupe par l'intermédiaire d'un consultant.

À l'issue de la réunion de Tbilissi, M. Vladimir Todria, Vice-Ministre des finances, a lu un message du Président de la Géorgie, M. Edouard Shevardnadze, dans lequel celui-ci s'engageait à appuyer pleinement l'association et proposait d'en accueillir le siège régional en Géorgie.

ATELIER SUR L'ORGANISATION D'UN BUREAU DE LA DETTE

Tbilisi, Géorgie, 19-22 avril 1999

Cet atelier qui était le troisième d'une série de quatre ateliers sur la gestion de la dette organisés par la CNUCED, le PNUD et l'UNITAR à l'intention des pays d'Europe orientale et de la Communauté d'États indépendants (CEI), était consacré à l'organisation d'un bureau de gestion de la dette.

L'atelier a principalement porté sur les dispositions d'ordre juridique, institutionnel et structurel, ainsi que sur les problèmes posés par l'évolution récente dans le domaine économique et financier. Y ont été abordés divers aspects de l'administration d'un tel bureau, y compris le lien entre la nature

des tâches à effectuer et les conditions d'emprunt, ainsi que le rôle de l'informatique, l'utilisation de divers types de systèmes informatisés de gestion de la dette, les techniques de gestion des risques ainsi que les moyens de mesurer l'efficacité du bureau.

Cet atelier a rassemblé plus de 40 représentants venant de 14 pays (Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie et Ukraine), ainsi que des représentants de la CNUCED, du PNUD, de l'UNITAR, de la Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) et du Trésor des États-Unis.



M. Balliram Baball, M. Enrique Cosio-Pascal (UNCTAD), M. Juan Luis Laraburre (UNDP), Mme. Giovanna O'Donnell (UNITAR), à l'atelier de Tbilissi

**DEUXIÈME RÉUNION RÉGIONALE DE RESPONSABLES
DE LA GESTION DE LA DETTE****Bratislava (Slovaquie), 23 Juillet 1999**

La deuxième réunion de responsables de la gestion de la dette s'est tenue à Bratislava le 23 juillet 1999. À cette occasion, le groupe de travail constitué à Tbilissi a présenté de nouvelles propositions concernant notamment le nom de l'association, sa structure et ses objectifs.

La réunion de Bratislava a été consacrée à l'adoption des statuts de l'Association ainsi qu'à l'admission de ses premiers membres. Elle a rassemblé des représentants de 17 pays (Albanie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Pologne, République de Moldova, République tchèque, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Slovaquie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine), de la CNUCED, du PNUD et de l'UNITAR.

Après un débat très constructif, d'importantes modifications ont été apportées au projet présenté par le groupe de travail, puis les délégations présentes ont adopté les statuts de l'association et décidé qu'elle aurait pour nom « Association des États d'Europe et d'Asie pour la gestion de la dette ».

Cinq pays sont déjà devenus membres de l'Association : l'Arménie qui, avant la réunion, avait envoyé une lettre officielle pour faire savoir qu'elle approuvait les statuts et demandait à adhérer à l'Association; la Géorgie, le Kirghizistan et l'Ukraine, qui avaient annoncé leur adhésion pendant la réunion; la Fédération de Russie, qui n'était pas présente lors de cette réunion, mais qui avait envoyé une lettre officielle par laquelle elle exprimait son souhait d'y adhérer en tant que membre affilié. Les autres délégations se sont déclarées favorables aux statuts adoptés, mais devaient consulter leurs sièges respectifs avant de se prononcer, étant donné que ces statuts avaient été modifiés depuis qu'ils avaient été examinés pour la dernière fois par les organismes concernés.

Les participants ont également adopté une résolution définissant dans leurs grandes lignes les activités du groupe de travail jusqu'à la première assemblée générale de l'Association, prévue pour la fin de 1999 à Tbilissi (Géorgie). M. Vladimir Todria, Vice-Ministre géorgien des finances et président du groupe de travail, a été élu secrétaire général par intérim de l'Association. Le groupe de travail préparera une proposition concernant le financement de l'Association et son plan de travail.

SÉMINAIRE DSM+ À HARARE

L'Institut de gestion macroéconomique et financière d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe (MEFMI) a organisé à son siège, à Harare (Zimbabwe), du 12 au 16 juillet, le premier séminaire consacré au DSM+. L'objectif du séminaire, qui a rassemblé des participants de pays membres du MEFMI utilisant le SYGADE pour gérer leur dette publique, était de montrer comment utiliser ce programme pour analyser la viabilité de la dette. Des représentants du MEFMI, de la CNUCED, de la Banque mondiale

et d'autres organismes ont présenté des exposés. Le représentant du SYGADE a décrit l'interface entre ce système et le DSM+, qui permet aux pays de transférer au DSM+ les données contenues dans la base du SYGADE pour analyser leur stratégie en matière de dette. La réaction des participants a été extrêmement positive et l'Équipe du SYGADE a reçu plusieurs demandes d'installation de l'ensemble DSM+/Interface, qui fera partie de la version 5.2 du SYGADE.

LES PRINCIPALES QUESTIONS QUE SOULÈVE LE SUIVI DE LA DETTE EXTÉRIEURE DU SECTEUR PRIVÉ

Introduction

Jusqu'à présent, les pays attachaient relativement peu d'importance au suivi de la dette extérieure du secteur privé non garantie par l'État. Cela était intentionnel dans une certaine mesure, car il s'agissait d'abord d'élaborer des bases de données détaillées sur la dette extérieure publique ou garantie par l'État. Cependant, les événements récents, notamment la crise financière en Asie du Sud-Est, la croissance du secteur privé et de la dette extérieure correspondante, ont incité de nombreux pays en développement à faire une plus large place au suivi de la dette extérieure du secteur privé non garantie par l'État.

Le présent article* traite de quelques-unes des principales questions relatives au suivi de la dette extérieure non garantie du secteur privé à moyen et long terme.

La dette extérieure du secteur privé non garantie par l'État par opposition à la dette extérieure publique ou garantie par l'État

Le suivi de la première, notamment dans le cas de la suppression totale du contrôle des changes, peut être plus compliqué que celui de la seconde. Quelques-unes des principales différences sont exposées ci-après.

Propriété

Dans le cas de la dette extérieure publique ou garantie par l'État, ce dernier peut être propriétaire des créances, ou posséder en totalité ou en partie l'entreprise à laquelle celles-ci appartiennent, ou encore avoir garanti la dette, auquel cas il s'agit d'un passif éventuel de l'État. Celui-ci dispose donc de pouvoirs et de moyens de contrôle importants pour réunir les éléments d'information pertinents. Au

contraire, dans le cas de la dette extérieure du secteur privé non garantie par l'État, les créances n'appartiennent pas à l'État et ne sont pas garanties par lui et les pouvoirs et le contrôle que celui-ci peut exercer sont beaucoup moins puissants.

Mécanismes institutionnels

Les mécanismes institutionnels à mettre en place pour surveiller l'évolution de la dette extérieure non garantie du secteur privé peuvent être plus complexes que pour la dette extérieure publique ou garantie par l'État. S'agissant de la seconde, les informations peuvent être centralisées/rassemblées par un petit nombre de services au sein d'une ou deux institutions. S'agissant de la première, les mécanismes institutionnels peuvent varier du simple au très complexe selon le régime de contrôle des changes.

Méthodes de collecte

Si dans le cas de la dette publique ou garantie par l'État, les informations sont recueillies à intervalles réguliers par le biais des dossiers de prêt fournis par les départements/entreprises et des formulaires ou documents relatifs aux opérations effectives, dans celui de la dette non garantie les données à rassembler peuvent notamment comprendre une série d'enquêtes, différents formulaires à remplir par les entreprises, des relevés de banques commerciales, des déclarations douanières et des bilans. Certains experts ont même recommandé d'intégrer le suivi de la dette extérieure du secteur privé dans une enquête à buts multiples plus générale effectuée auprès des entreprises. Celle-ci aurait notamment pour objectif de livrer des informations sur tous les apports extérieurs, y compris les investissements étrangers directs et les investissements de portefeuille et permettrait de connaître la situation de l'investissement international.

Cet article est une version abrégée d'un article plus long.



Types de dette

Les différents types de dette extérieure non garantie du secteur privé peuvent aussi soulever d'autres difficultés. Les deux types les plus épineux à cet égard sont les prêts interentreprises et les opérations sur la dette qui ne passent pas par les circuits financiers internes. S'agissant des prêts interentreprises, dans lesquels la société mère accorde un prêt à une filiale, les arrangements et les flux peuvent être internes tant pour la société mère que pour la filiale et il s'avère plus difficile d'en retrouver la trace et de les suivre que pour un prêt provenant d'un créancier extérieur indépendant. Dans le second cas de figure, il peut arriver que les entreprises reçoivent des versements autres qu'en espèces et que les paiements soient effectués par le biais de comptes offshore. En pareil cas, les données ne passent pas les circuits financiers et leur saisie peut se révéler beaucoup plus ardue.

Surveillance de la dette extérieure non garantie du secteur privé dans différents régimes de change

La surveillance de la dette extérieure non garantie peut s'avérer plus ou moins complexe selon le régime des changes en vigueur. On peut distinguer trois régimes différents : un contrôle total, un contrôle partiel et la suppression de toute réglementation. Si le suivi de la dette extérieure privée en régime de contrôle total ou de contrôle partiel ne pose généralement pas de problème majeur, il s'avère particulièrement ardu en régime de libération totale.

Objectifs

Dans le cas extrême d'un contrôle total, l'objectif est de contrôler les entrées de ressources extérieures dans le pays et les sorties. En régime de contrôle partiel, il s'agit davantage d'agir sur les flux de devises que de les contrôler. Dans le cas de figure d'une libération totale des changes, le but est essentiellement de recueillir des informations sur la dette en vue d'établir des statistiques, aux fins de la balance des paiements et à des fins macroéconomiques. De telles statistiques, à condition d'être rassemblées au moment voulu, devraient permettre la mise en place d'un système d'alerte rapide visant à éviter ou à endiguer les crises financières.

Données nécessaires

En régime de contrôle total ou partiel, l'information est généralement disponible, car les prêts et avenants y relatifs ainsi que les paiements et les entrées connexes doivent parfois être approuvés. Dans le cas d'un régime de contrôle partiel, certains prêts et transactions peuvent être dispensés d'approbation.

Dans le cas de la suppression totale du contrôle des changes, aucune approbation n'est requise. Les entreprises peuvent faire des emprunts, des décaissements et des remboursements aux conditions qu'elles peuvent obtenir. Les informations requises ont essentiellement un but statistique et s'il peut arriver que des renseignements sur chaque prêt soient encore exigés, les données récapitulatives communiquées périodiquement à l'aide de formulaires types suffisent dans la plupart des cas.

Mandat réglementaire

En régime de contrôle total des changes, le pouvoir de gérer, approuver et recueillir des renseignements sur la dette extérieure non garantie du secteur privé est généralement inscrit dans une loi sur le contrôle des changes et appuyé par d'autres dispositions législatives. En régime de contrôle partiel, différentes dispositions législatives, notamment les lois et décrets sur la dette, les lois relatives à la banque centrale et aux activités bancaires ainsi que la législation en matière statistique peuvent faire autorité et fournir les informations nécessaires. En régime de suppression totale des contrôles, les lois relatives à la dette, appuyées par la législation concernant la banque centrale, les banques et les statistiques, peuvent fournir les directives nécessaires.

Mécanismes institutionnels

C'est généralement la banque centrale qui est chargée d'assurer la surveillance de la dette extérieure du secteur privé. Dans le cas d'un contrôle total des changes, un département spécialisé de la banque centrale doté d'un important complément de ressources est généralement en place. Il est en relation avec l'emprunteur et obtient généralement de ce dernier tous les renseignements dont il a besoin.

(Suite en page 10)

Lorsqu'un pays passe d'un régime de contrôle total à un régime de contrôle partiel, le département du contrôle des changes est restructuré et perd une partie de ses fonctions et de ses ressources. C'est en général ce département, celui de la recherche ou un comité qui est chargé d'approuver et/ou de surveiller la dette extérieure du secteur privé.

Lorsque le contrôle des changes est supprimé, les renseignements recueillis le sont principalement à des fins statistiques. Bien souvent, le département du contrôle des changes est dissous ou restructuré et la fonction de surveillance est confiée à ce service restructuré ou à celui de la recherche.

Emprunts des secteurs financiers et non financiers en régime de suppression totale du contrôle des changes

Le secteur financier

Dans le cas particulier où le secteur financier rend compte de ses propres emprunts extérieurs, le processus de collecte n'est pas nécessairement aussi contraignant que pour le secteur non financier. Quel que soit le régime des changes, les dispositions juridiques et institutionnelles relatives aux établissements financiers doivent fournir les directives nécessaires pour assurer la collecte effective des informations requises. Les dispositions législatives et autres textes et règlements concernant la banque centrale et les établissements bancaires et financiers énoncent des directives suffisantes pour le rassemblement des renseignements nécessaires au moyen des formulaires courants.

Le secteur non financier

Dans les pays qui ont entrepris de supprimer totalement le contrôle des changes, on ne s'est guère soucié de la nécessité de maintenir l'obligation légale de rassembler des informations sur la dette extérieure non garantie du secteur privé non financier. De ce fait, ces pays n'ont plus la capacité de réunir des informations et les systèmes statistiques correspondants s'en trouvent gravement affaiblis.

Après avoir supprimé le contrôle des changes, certains pays ont essayé de maintenir, de rétablir ou d'imposer la communication périodique de renseignements sur des formulaires types, mais ces tentatives ont en grande partie échoué faute de fondement juridique.

Facteurs essentiels à prendre en considération dans la mise au point d'un système de surveillance de la dette extérieure du secteur privé

Lorsqu'un pays décide de renforcer son système de surveillance de la dette extérieure du secteur privé, il doit tenir compte des éléments essentiels ci-après :

Définition des besoins en matière d'informations

Ceux-ci dépendront de la question de savoir s'il s'agit de contrôler la dette extérieure du secteur privé, de peser sur elle ou d'en suivre l'évolution à des fins statistiques. Lorsqu'un pays passe d'un régime de contrôle à un régime de libération des changes, les besoins d'informations diminuent, mais certaines données essentielles demeurent nécessaires.

Identification des principales sources

Une fois définies les informations dont on a besoin, il s'agit d'en examiner et d'en choisir les sources. Pour le secteur non financier, ce sont notamment les banques commerciales, les emprunteurs, les conseils d'investissement, les chambres de commerce, l'administration douanière, les créanciers et éventuellement d'autres sources.

Méthodes de collecte

Il convient de choisir les méthodes de collecte. Les formulaires types à remplir et à soumettre périodiquement et les relevés bancaires sont parmi les plus courants. Dans nombre de pays où cette activité de surveillance est toute récente, il a fallu mettre au point de nouveaux formulaires, dont bon nombre pourraient utilement servir d'exemple (par exemple Afrique du Sud, Indonésie, Malaisie, Zimbabwe).

Cadre juridique/administratif

Il faudra peut-être revoir la législation. La législation en vigueur fournit parfois des directives suffi-

santes pour permettre au département de la dette de réunir efficacement les informations nécessaires. Sinon, elle aura besoin d'être renforcée. On a parfois constaté que même si la législation pertinente renferme des clauses autorisant la collecte d'informations, les entreprises ne s'y conforment pas toujours, notamment parce que les sanctions ne sont pas assez sévères. Il faudrait donc examiner ou réexaminer les dispositions relatives aux sanctions prévues en cas de non-respect de la législation pour voir si celles-ci sont suffisamment dissuasives.

Cadre institutionnel/coordination

Il faudra peut-être renforcer le cadre institutionnel. Le département ou service principal aura peut-être besoin d'être réorganisé. Le rôle de chaque institution, département et service dans le processus de surveillance devra être précisé et un organe de coordination - comité ou groupe de travail - pourrait être utile, tout au moins dans un premier temps.

Ressources

L'importance de la dette étudiée, et en particulier le volume de travail que cela implique (nombre d'entreprises, de prêts, d'opérations, et activités consécutives), pourraient obliger à renforcer les ressources consacrées à cette tâche. Celle-ci devrait être considérée comme une entreprise fondamentale de longue haleine et bénéficier assez rapidement des investissements nécessaires.

Systèmes informatisés de gestion de la dette

Jusqu'ici, les systèmes informatisés de gestion de la dette ont surtout concerné la dette publique ou à garantie publique. Il conviendrait peut-être de les passer en revue pour voir s'ils pourraient s'appliquer dans leur configuration actuelle à la surveillance de la dette extérieure du secteur privé. Parmi les questions pertinentes, on peut mentionner les caractéristiques des prêts, la surveillance des opérations, les classifications, les mécanismes de validation et les contraintes. Selon les réponses données à ces questions et à d'autres, il faudra peut-être apporter certaines modifications au système en usage.

Sensibilisation

Il est essentiel qu'au début de l'opération le secteur privé sache pour quelles raisons on a besoin de ces informations. Il faudrait donc mettre sur pied rapidement un programme de sensibilisation pouvant comporter des brochures, des déclarations publiques, des séminaires et des visites d'information, selon le cas.

Activités consécutives

Une fois menées à bien les tâches ci-dessus, il pourrait être utile de visiter un sous-ensemble d'entreprises occupant une place stratégique ainsi que d'autres institutions concernées, pour s'assurer qu'elles connaissent parfaitement leurs obligations, et éventuellement leur fournir une assistance dans un premier temps. La mise en place d'une structure de soutien accessible en permanence devrait aussi être vivement encouragée.

Conclusions

On s'est efforcé dans le présent article de mettre en lumière quelques-unes des principales questions liées à la surveillance de la dette extérieure du secteur privé non garantie par l'État. En conclusion, il convient de faire deux observations supplémentaires.

Premièrement, il existe peu d'exemples des meilleures pratiques en matière de surveillance de la dette extérieure non garantie du secteur privé, en particulier dans un contexte de suppression totale du contrôle des changes. Les pays comme les organisations internationales redoublent actuellement d'efforts pour mettre au point des systèmes capables de fournir réellement les données nécessaires, ou pour perfectionner ceux qui existent déjà.

Deuxièmement, cette tâche pourrait s'avérer plus difficile encore que celle consistant à élaborer une base de données détaillées sur la dette extérieure publique ou à garantie publique. Selon l'importance et la complexité de la dette extérieure du secteur privé, et aussi en raison des problèmes supplémentaires signalés ci-dessus, les pays qui s'attellent à cette tâche devraient s'y préparer soigneusement, y consacrer des ressources suffisantes et être disposés à y voir un projet s'inscrivant dans le moyen terme.

LES NOUVEAUX PRODUITS FINANCIERS DE LA BIRD : LA BANQUE MET À LA DISPOSITION DE SA CLIENTÈLE DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES

Les nouveaux prêts et produits de couverture de la BIRD sont disponibles depuis le 1er septembre 1999.

De plus en plus conscients de l'importance de la gestion de la dette, les pays en développement ont besoin de produits financiers susceptibles de les aider à mettre en oeuvre leurs stratégies évolutives en matière de gestion de trésorerie. En effet, la plupart des emprunteurs n'ont guère la capacité de modifier les caractéristiques de risque de l'encours de leurs engagements. Ceci parce que les conditions financières sont fixées au départ et que les emprunteurs n'ont guère accès, en raison principalement de leur cote de crédit, à des instruments s'appuyant sur le marché qui leur permettraient de modifier leurs engagements en fonction de l'évolution de leurs besoins. Les emprunteurs ont demandé à la Banque mondiale (BIRD) de leur proposer des produits financiers répondant à ces préoccupations.

Accédant à cette demande, la BIRD propose depuis le 1er septembre 1999 de nouveaux prêts et produits de couverture qui devraient permettre à ses clients de gérer leurs risques financiers avec plus de souplesse et d'efficacité. Les nouveaux produits sont les suivants :

Une plate-forme de prêts basés sur le LIBOR et à marge fixe, comportant des conditions de remboursement plus souples et la possibilité de convertir la monnaie et/ou le taux d'intérêt, ainsi que de fixer le plafond/la fourchette des taux d'intérêt;

Des produits de couverture à part entière (swaps de monnaies, swaps de taux d'intérêt, plafonds/fourchettes et swaps de produits) reliés aux prêts existants de la Banque pour aider les emprunteurs à gérer leurs risques en matière de monnaies, de taux d'intérêt et de prix des produits.

Le prêt à marge fixe (FSL) aura les caractéristiques suivantes :

Un taux d'intérêt basé sur le LIBOR, augmenté d'une marge qui sera fixée pour toute la durée du prêt;

Le choix de la monnaie, entre l'euro, le yen, le dollar des États-Unis et d'autres devises dans lesquelles la Banque peut se financer efficacement. Elle ne consent pas de prêt dans la monnaie de ses pays membres emprunteurs;

La possibilité pour les emprunteurs de fixer le taux d'intérêt sur les montants décaissés à tout moment pendant la durée du prêt;

La possibilité de fixer le plafond ou la fourchette des taux d'intérêt sur les montants décaissés à tout moment pendant la durée du prêt;

La possibilité de libérer le taux sur les montants décaissés ou d'en fixer un nouveau à tout moment pendant la durée du prêt;

La possibilité de changer la monnaie des sommes décaissées et/ou non décaissées sur le montant du prêt pendant la durée de celui-ci; et

La possibilité, au moment où un prêt est contracté, d'adapter les conditions de remboursement du prêt, dans les limites de la politique financière, aux besoins d'un projet particulier ou à la stratégie du pays en matière de gestion de la dette.

Les emprunteurs optant pour les conditions FSL fixeront les conditions de remboursement et la monnaie initiale du prêt lors de la négociation de celui-ci, et le taux d'intérêt initial sera le LIBOR augmenté d'une marge fixe. Les documents concernant le prêt exposeront notamment les possibilités offertes aux emprunteurs de modifier par la suite le taux d'intérêt et les caractéristiques de la monnaie du prêt, et indiqueront la commission applicable. Les emprunteurs pourront se prévaloir de ces dispositions à tout moment après la mise en place du prêt.

* **M. Jose Molina, chargé des questions financières au Département des produits et services financiers de la Banque mondiale, travaille pour la Banque depuis 1984 et était précédemment affecté aux opérations d'emprunt et produits dérivés. Pour toute demande de renseignements sur les produits financiers de la Banque mondiale, s'adresser à M. Molina, au 202 458-0743 (téléphone) ou au 202 522_3264 (télécopie), ou encore par courrier électronique: jmolina2@Worldbank.org.**



Les produits de couverture indépendants ci-après seront proposés :

Swaps de monnaies (pour tous les prêts de la Banque);

Swaps, plafonds et fourchettes de taux d'intérêt (pour l'encours des prêts en monnaie unique (SCL) et des prêts à marge fixe (FSL); et

Swaps de produits (à titre d'expérience pilote pour tous les prêts de la Banque, négociés au cas par cas).

La Banque a l'intention d'utiliser des accords directeurs sur les produits dérivés pour permettre aux emprunteurs de modifier les conditions financières de leurs engagements en cours à son égard. La principale différence entre les caractéristiques de conversion inscrites dans les nouveaux accords de prêts FSL et les opérations de couverture concernant les prêts en cours de la Banque réside dans le fait que les premières permettront à un emprunteur de se prévaloir d'une possibilité énoncée dans l'accord de prêt, alors qu'aux termes des secondes un emprunteur et la Banque concluront un accord juridique distinct : l'accord directeur sur les produits dérivés.

Pour la conversion aux conditions des prêts FSL et les opérations de couverture indépendantes, la Banque répercutera sur sa clientèle les taux ou le coût de la couverture pratiqués sur le marché au moment de la transaction, majorés d'une commission comprise entre 1/8 et 3/8 pour cent du montant du principal en cause.

Situation des prêts en cours

Prêts en monnaie unique basés sur le LIBOR et à marge variable (VSCL) : La Banque maintient le VSCL comme possibilité de choix dans les nouveaux engagements de prêts, car elle ne voudrait pas que les emprunteurs voient dans le retrait de ce produit une hausse de prix imposée. Les prêts FSL comporteront une marge légèrement plus élevée au-dessus du LIBOR que les prêts VSCL en raison de la prime de risque incorporée. En outre, certains emprunteurs voudront peut-être assumer les risques en matière de taux d'intérêt liés à la variabilité de la marge de financement des VSCL par la Banque. Cependant, si au cours des années à venir la demande de prêts VSCL est faible du fait que la plupart des emprunteurs voudraient profiter de la valeur plus élevée des caractéristiques des prêts FSL, la Banque s'efforcera de retirer les VSCL afin de simplifier ses systèmes informatiques de gestion.

Prêts en monnaie unique à taux fixe (FSCL) : Les FSCL seront retirés. Le nouveau prêt FSL offre

sans surcoût par rapport à la tarification historique des FSCL une formule plus souple de fixation des taux sur les montants décaissés dont l'emprunteur peut user à son gré (y compris automatiquement chaque semestre comme pour les FSCL) et une série de caractéristiques supplémentaires que n'offrent pas les FSCL.

Pour que le retrait se fasse de façon ordonnée, et comme les emprunteurs sont invités à réfléchir au choix des conditions du prêt lors de l'évaluation de celui-ci et ne sont pas toujours autorisés à revenir sur leur choix pendant la négociation, ils continueront de pouvoir accéder aux conditions FSCL pour les prêts dont l'invitation à négocier aura été lancée avant le 1er décembre 1999.

Prêts en plusieurs devises (CPL). Les conditions CPL continueront d'être offertes pour les nouveaux engagements de prêts. La Banque s'attend à une faible demande pour ce produit, car les emprunteurs qui souhaitent étaler leurs risques sur plusieurs devises peuvent le faire en choisissant des prêts en monnaie unique ou des prêts à marge fixe (FSL) dans les proportions de devises souhaitées, ces prêts étant actuellement d'un coût plus bas que les CPL. La Banque a l'intention d'examiner au cours de l'exercice 2000, préalablement au retrait de ce produit, un certain nombre de questions ayant trait à la politique financière, à la gestion des engagements et aux actionnaires.

Les produits de couverture sont des outils extrêmement précieux pour la gestion des risques financiers. La capacité financière des pays en développement est trop faible pour qu'ils puissent assumer ces risques. Or, en dépit de la croissance exponentielle des marchés des produits dérivés depuis quelques années, une petite fraction seulement des opérations de couverture concerne ces pays. La Banque a conçu ses nouveaux produits financiers pour offrir à sa clientèle les outils dont elle a besoin pour gérer ses risques financiers. Ces nouveaux produits sont le prolongement naturel d'un processus entraîné par la demande, qui a commencé en 1993 avec l'introduction des prêts en monnaie unique, suivie de l'offre de conversion aux conditions des prêts en plusieurs devises. En proposant ces produits, la Banque vise à rendre plus efficace son action en faveur du développement durable, de la lutte contre la pauvreté et de l'amélioration des niveaux de vie par l'offre de produits financiers basés sur le marché destinés à appuyer des projets et des programmes individuels et à améliorer la gestion de trésorerie. L'objectif final pour la Banque, c'est d'être toujours plus apte à jouer un rôle d'intermédiation au nom de sa clientèle pour que celle-ci puisse accéder à toute la gamme des instruments actuellement proposés sur les marchés financiers.

Association mondiale des bureaux de gestion de la dette

Plusieurs gouvernements et organisations internationales se sont exprimés récemment en faveur de la création d'une association internationale ou tribune de gestionnaires de la dette. Lors de la Conférence interrégionale sur la gestion de la dette organisée par la CNUCED en décembre 1997, cette question a été évoquée pour la première fois et la CNUCED, en tant qu'organe central du système des Nations Unies pour la gestion de la dette, a été priée de faciliter les débats intergouvernementaux sur ce thème et a accepté de rédiger le projet de statuts de l'association envisagée. L'association interrégionale est provisoirement appelée **World Association of Debt Management Offices (WADMO) (Association mondiale des bureaux de gestion de la dette)**.

Depuis, cette initiative a fait l'objet de plusieurs ateliers destinés aux pays d'Europe orientale et de l'ex-Union soviétique, organisés conjointement par la CNUCED, le PNUD et l'UNITAR. Les personnes qui ont participé à ces réunions se sont accordées pour dire qu'il était urgent d'organiser des échanges réguliers de données d'expérience, de connaissances techniques et d'informations sur la gestion de la dette au niveau régional. C'est la raison pour laquelle les pays représentés ont exprimé le vœu que soit lancée au plus tôt une initiative régionale. L'association régionale a tenu sa première réunion à Tbilissi (Géorgie), le 23 avril 1999.

Le 1er octobre 1999, l'association a réuni un groupe de travail au siège du PNUD à New York. Il s'agissait de préparer la première assemblée de l'association, qui se tiendra à Genève en avril 2000.

RUBRIQUE TECHNIQUE

Comment la version 5.2 du SYGADE tient-elle compte de l'Euro

Le 31 décembre 1998, les parités entre l'euro et les monnaies des 11 pays signataires du Traité de Maastricht ont été fixées irrévocablement. En attendant que les monnaies nationales soient définitivement

remplacées par l'euro le 31 décembre 2001, la plupart des créanciers laissent le choix entre le remboursement en euros ou le remboursement en unités monétaires nationales (UMN). De ce fait, le SYGADE a été modifié comme indiqué ci-après.

Taux de change : L'ancienne unité de compte européenne (ÉCU) est remplacée par l'euro. La parité entre chacune des unités monétaires nationales concernées et l'euro ne sera saisie qu'une seule fois. Un programme calculera les taux de change en DTS, en dollars des États-Unis et en UMN à chaque fois que cela sera nécessaire (triangulation).

Tableaux d'amortissement : Les créanciers n'ont pas tous la même position à l'égard de l'utilisation des monnaies nationales et de l'euro. Jusqu'en 2001, la majorité d'entre eux acceptera indifféremment les paiements en unités monétaires nationales ou en euros. Dans la version 5.2, le tableau d'amortissement reste présenté en unité monétaire nationale et tous les montants sont automatiquement convertis en euros. La tranche reste exprimée en

unité monétaire nationale. Les tableaux d'amortissement peuvent être imprimés en unités monétaires nationales ou en euros.

Tirages : La version 5.2 permet d'enregistrer la devise utilisée pour un tirage en euros ou en UMN, le montant dans la devise de la tranche en UMN et le montant dans la devise du prêt en UMN.

Service de la dette : Il existe deux possibilités pendant la période transitoire :

C Le débiteur rembourse sa dette en UMN : celle-ci est utilisée pour le montant dans la devise utilisée, le montant dans la devise de la tranche et le montant prévu dans la devise de la tranche;

Le débiteur rembourse sa dette en euros : le montant dans la devise utilisée est en euros alors que le montant dans la devise de la tranche et le montant prévu dans la devise de la tranche sont exprimés en UMN.

Toutes les autres opérations au titre du service de la dette sont enregistrées en unité monétaire nationale.

États de sortie : étant donné que l'euro fait désormais partie des monnaies de base (au même titre que le DTS, le dollar des États-Unis et la monnaie locale), il peut être utilisé pour tous les rapports et états, y compris les états standards tels que les tableaux d'amortissement et les comptes de prêt.





Depuis peu, le délai de réaction des versions 5 du SYGADE (versions 5.0 ou ultérieures) semble s'être allongé. Il nous faut plus de temps pour ajouter, modifier ou supprimer des informations et produire des rapports.



térêt pour le choix du chemin optimal. Le système de gestion de la base de données effectue donc ce choix à partir d'informations dépassées, ce qui rallonge le temps d'accès et ralentit le système.

La solution consiste à mettre à jour régulièrement les données statistiques de toutes les tables du SYGADE et leurs index en sélectionnant la fonction « Optimize » sur le menu ORAdmin affiché par l'ordinateur ou le serveur de l'administrateur du système. Si cette fonction n'a pas été installée, il faut demander à l'administrateur du système ou de la base de données de créer une fonction SQL*Plus afin d'exécuter l'instruction en script CompStat.sql qui figure dans le répertoire /DMFAS/ADMIN/AD-HOC. Pour assurer le meilleur fonctionnement possible des versions 5 du système, la fonction « Optimize » devrait être utilisée au moins tous les 15 jours.

Lorsque les utilisateurs d'une application telle que le SYGADE veulent effectuer une requête ou ajouter, mettre à jour et supprimer des données dans la base de données, Oracle recherche automatiquement le meilleur chemin d'accès à ces données, à partir des informations statistiques qui figurent dans la table concernée et les index. Toutefois, il n'actualise pas automatiquement les informations statistiques compte tenu des changements apportés (ajout ou suppression de données), de sorte qu'il existe un décalage et que ces informations n'ont guère d'in-



Lorsque nous produisons certains états de sortie à partir du système, par exemple les états de sortie personnalisés, ces états sont « coupés » à droite à l'impression alors qu'ils apparaissent normalement à l'écran. De ce fait, certaines données disparaissent de la version papier.

Le problème tient probablement au format du papier utilisé. Les états seront parfaitement imprimés si vous utilisez du papier de format A4 ou 11" x 17" (environ 28 x 43 cm), sinon il vous faut changer la police d'impression comme indiqué ci-après :

Ajoutez ou modifiez les lignes suivantes dans le fichier UIFONT.ALI, situé dans le répertoire <ORACLE_HOME>\TOOLS\COMMON :

[Printer]

"Courier New" = "Courier New".7

Courier = "Courier New".7



Veillez noter que cette opération modifiera la police de l'ENSEMBLE des états établis avec Courier New ou Courier.



L'affichage de certains écrans du SYGADE pose au moins un des problèmes suivants :

L'écran des états de sortie personnalisés est trop large et les colonnes de droite n'apparaissent pas à l'écran.

Les libellés des colonnes et des boutons n'apparaissent qu'en partie.

La police utilisée pour l'affichage est trop petite.

Tout d'abord, vérifiez que vous utilisez la résolution optimale permise par votre installation, puis procédez comme indiqué ci-après :

1. Lancez l'éditeur de base de registres (START/RUN/regedit). Allez dans

HKEY_LOCAL_MACHINE\SOFTWARE\ORACLE\forms45_defaultfont,
et choisissez une des polices suivantes :

"Courier New".9

"Arial".10

"Ms Sans Serif".9



RUBRIQUE TECHNIQUE

2. Relancez le système et vérifiez que les états de sortie apparaissent correctement à l'écran.

IMPORTANT :

En cas de doute, consultez la documentation technique du système (Configuration of workstations and servers), pour obtenir une explication détaillée de la façon de modifier le registre.

Pour les essais, utilisez l'écran des états de sortie personnalisés, lequel couvre l'ensemble de la surface disponible.

Après avoir modifié le registre, il est inutile de faire redémarrer l'ordinateur ou de fermer l'éditeur du registre. Il suffit de fermer et de relancer l'application pour voir les modifications apportées.

Le nom de la police doit toujours figurer entre guillemets : "".

Consultez le fichier README.ALI, situé dans <ORACLE_HOME>\TOOLS\COMMON, pour une explication détaillée des valeurs possibles avec le paramètre FORMS45_DEFAULTFONT.

Copié du fichier readme.ali :

<Face> .<Size>.<Style>.<Weight>.<Width>.<CharSet>

<Face> doit être le nom (chaîne/identificateur) d'une police. <Style>, <Weight>, <Width> et

<CharSet> peuvent être soit un nombre, soit un identificateur/chaîne prédéfini. Par exemple, US7ASCII et 1 peuvent être utilisés indifféremment pour <CharSet> et renvoient au même ensemble de caractères. La taille (<size>) doit être précisée en points. Vous trouverez ci-après une liste de noms avec leurs équivalents numériques :

Styles	Valeur numérique	Weights	Valeur numérique
Plain	0	Ultradense	1
Italic	1	Extradense	2
Oblique	2	Dense	3
Underline	4	Semidense	4
Outline	8	Normal	5
Shadow	16	Semiexpand	6
Inverted	32	Expand	7
Overstrike	64	Extraexpand	8
Blink	128	Ultrabold	9

Widths	Valeur numérique
---------------	-------------------------

Ultralight	1
Extralight	2
Light	3
Demilight	4
Medium	5
Demibold	6
Bold	7
Extrabold	8
Ultrabold	9

En ce qui concerne les chaînes, majuscules et minuscules sont admises pour le mappage. Les polices utilisent généralement soit les majuscules, soit les minuscules pour les tables de consultation, en fonction de la plate-forme et de la surface, de sorte qu'il faut prêter une attention particulière aux noms qui figurent à droite, mais le mappage est indépendant de la casse. Veuillez consulter votre documentation pour la liste des jeux de caractères pris en charge et celle des fontes disponibles.

APERÇU DES MISSIONS

Burkina Faso : Dans le cadre du développement d'une interface entre le SYGADE et le logiciel budgétaire local, deux fonctionnaires du Burkina Faso se sont rendus à Genève pour être formés au SYGADE et à certains aspects techniques de son utilisation.

Costa Rica : La Banque centrale a adopté la version 5.1 du SYGADE en juillet.

El Salvador : Une mission s'est rendue en janvier au Ministère des finances afin d'y installer la version 5.1 du SYGADE et de former les utilisateurs aux fonctionnalités de base. Un conseiller technique en chef a supervisé pendant deux mois la constitution de la base de données. Une formation plus poussée (établissement d'états de sortie) a été organisée en août.

Équateur : Une délégation d'informaticiens équatoriens a participé du 13 au 24 septembre à un atelier consacré à l'incorporation du SYGADE au système intégré de l'équateur, le SIGEF.

États-Unis : Des membres de l'équipe SYGADE se sont rendus au siège du PNUD à New York en mars 1999 afin d'examiner les possibilités de développement de la collaboration et diverses questions ayant trait au financement.

Éthiopie : Deux fonctionnaires du Ministère des finances ont reçu en mars, à Genève, une formation à l'utilisation du SYGADE pour l'établissement d'états de sortie.

Gabon : Une mission s'est rendue au Ministère des finances pour montrer aux fonctionnaires chargés

APERÇU DES MISSIONS

de la gestion de la dette comment utiliser la version 5 du SYGADE.

Géorgie : Une mission s'est rendue en juin au Ministère des finances afin d'y installer la version 5.1 (en russe) et de former le personnel à son utilisation. Plusieurs membres de l'équipe SYGADE ont participé à un séminaire à Tbilisi, en avril (voir Atelier sur l'organisation d'un bureau de la dette, p. 6).

Guatemala : La version 5.1 a été installée au Ministère des finances en juillet et une formation aux fonctionnalités de base de cette nouvelle version a été organisée du 5 au 23 juillet. Un conseiller technique en chef va superviser pendant trois mois la constitution de la base de données.

Haïti : Une mission s'est rendue à la Banque nationale d'Haïti en janvier pour installer la version 5.1 du SYGADE et former les utilisateurs.

Honduras : Une mission s'est rendue sur place pour examiner la base de données avant sa conversion. La base de données a été convertie à Genève en septembre et une mission d'installation et de formation a été organisée dans le pays en octobre.

Jordanie : En juin, la version 5.1 du SYGADE a été installée au Ministère des finances et les utilisateurs ont reçu une formation.

Kazakhstan : La version 5.1 du SYGADE, en russe, a été installée dans trois institutions situées dans deux villes. Un séminaire de formation à l'utilisation des nouvelles fonctionnalités du système a été organisé.

Kirghizistan : Un membre de l'équipe SYGADE a participé à un atelier en août.

Moldova : En mars, un voyage d'étude a été organisé en Roumanie afin d'évaluer les nouvelles fonctionnalités du SYGADE dans un pays connaissant des problèmes d'endettement similaires. L'examen tripartite des activités des deux projets a eu lieu en avril.

Nigéria : En août, l'équipe SYGADE a envoyé au stage de gestion de la dette organisé par le West African Institute for Financial and Economic Management (WAIFEM) un animateur qui a fait des exposés sur plusieurs questions. Ce stage a rassemblé une trentaine de fonctionnaires des pays membres

de l'Institut (Nigéria, Sierra Leone, Ghana, Libéria et Gambie), travaillant pour la plupart dans les services nationaux de gestion de la dette ou collaborant avec eux. Y ont notamment été abordés des thèmes comme le rôle et l'informatisation d'un service de gestion de la dette et l'utilisation d'indicateurs de résultats.

Panama : La version 5.1 du SYGADE a été installée en juillet et les utilisateurs ont été formés aux nouvelles fonctionnalités. Une mission d'évaluation des besoins concernant l'application du système à la gestion de la dette intérieure du Panama s'est déroulée en juin.

République centrafricaine : Des membres de l'équipe SYGADE se sont rendus à Bangui en mai afin de réévaluer les ob-

jectifs du projet, comme suite à la disparition de la Caisse autonome d'amortissement et au transfert des responsabilités en matière de gestion de la dette au Ministère des finances. Un nouveau projet a été élaboré et son financement est en attente.

République dominicaine : Un consultant s'est rendu auprès de la Banque centrale en juillet pour fournir des conseils concernant la constitution de la base de données du SYGADE et dispenser une formation complémentaire au personnel de la Banque.

Roumanie : La CNUCED a envoyé en mission pour six mois en Roumanie un conseiller résident chargé d'élaborer un module concernant les dons, lequel sera intégré dans le SYGADE.

Slovaquie : Des membres de l'équipe SYGADE ont participé à un atelier sur l'accès aux marchés de capitaux privés, organisé à Bratislava en juillet (voir la section consacrée à cet atelier, p. 5).

Soudan : La version 5.1 a été installée et ses utilisateurs ont été formés en février. Un consultant du SYGADE est resté à Khartoum en février et mars. Une formation plus poussée a été organisée en juillet.

Suède : La CNUCED a participé en tant qu'observateur à la réunion du comité directeur pour l'allègement de la dette, tenue à Stockholm en juin.

Suisse : Des membres de l'équipe SYGADE ont participé à la réunion d'un groupe spécial chargé



APERÇU DES MISSIONS

de réviser le « Livre gris » sur les statistiques internationales d'endettement, organisée à Bâle en juin par la Banque des règlements internationaux.

Trinité-et-Tobago : En juin, la version 5.1 a été installée à la Banque centrale et le personnel a été formé à son utilisation.

Turkménistan : Une mission d'évaluation des besoins s'est rendue au Ministère des finances en août et un document de projet sera présenté sous peu.

Venezuela : Une formation de base à l'utilisation de la version 5.1 a été dispensée du 8 au 19 mars. Un atelier sur l'intégration du système vénézuélien d'administration financière et du SYGADE a été organisé en avril et une formation avancée concernant les états de sortie du SYGADE a été donnée en octobre.

Viet Nam : Une mission de formation à la gestion de la dette a été organisée en avril à l'intention de fonctionnaires du Ministère des finances et de la Ban-

que d'état. La mission a également mis au point, en coopération avec les organismes publics concernés et les donateurs intéressés, un nouveau projet triennal de gestion de la dette, qui devrait débiter à la fin de 1999. Ce projet porte sur tous les aspects fonctionnels de la gestion de la dette et intéresse tous les organismes publics compétents.

Yémen : Un fonctionnaire du Ministère des finances a reçu à Genève, en juillet, une formation à l'utilisation de la version 5.1 du SYGADE.

Zambie : Une mission sera envoyée auprès du Ministère des finances et de la Banque centrale de Zambie en octobre, pour installer la version 5.1 du SYGADE et les bases de données correspondantes qui auront été au préalable converties à Genève.

Zimbabwe : Une mission du SYGADE s'est rendue auprès du Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa (MEFMI) à Harare, pour organiser le premier séminaire consacré à l'utilisation du DSM+ et à ses liens avec le SYGADE et la base de données du système.

RÉUNIONS PRÉVUES

Dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Bangkok, février 2000)

La dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se réunit tous les quatre ans, se déroulera du 12 au 19 février 2000 à Bangkok (Thaïlande), et devrait rassembler environ 250 décideurs de pays membres de la CNUCED. Elle offrira à la communauté internationale l'occasion de faire le point de la situation et de définir des mesures pour résoudre les problèmes économiques et sociaux auxquels les pays en développement se heurtent depuis longtemps. L'équipe SYGADE tiendra un stand d'information sur ses activités de coopération technique.

Conférence du SYGADE sur la gestion de la dette (Genève, avril 2000)

Voir la page 4 pour plus de détails.

Assemblée constitutive du WADMO (Genève, avril 2000)

Le 1er octobre 1999, une réunion a été organisée au siège de l'ONU à New York pour rédiger les statuts, définir les objectifs de l'Association mondiale des bureaux de gestion de la dette (WADMO) et pour préparer l'assemblée constitutive prévue en avril 2000.

Atelier régional sur la dette extérieure des pays arabes (Abu Dhabi, 2000)

Objectif : faire le point de l'expérience acquise par les pays arabes en matière de gestion de la dette et des liens avec la balance des paiements. Date : printemps 2000. Veuillez contacter l'équipe SYGADE pour plus de détails.

NOUVELLES DE L'ÉQUIPE DU SYGADE

L'équipe SYGADE remercie de leur précieux concours Mmes Susanne Riise, Marina Silberman et Diana Walters-Ballet, qui ont travaillé temporairement en qualité d'administratrice de programme, de directrice de projet pour l'Amérique latine et de secrétaire, respectivement.

En août 1999, M. Raul Javaloyes est devenu membre de l'équipe en tant qu'administrateur de programme. Il est chargé de la coordination des finances du Programme et de la gestion des projets de pays.

M. Ruben Guillen, programmeur, fait partie de l'équipe informatique du SYGADE depuis mars 1999. Celle-ci a été renforcée en août par l'arrivée d'un autre programmeur, M. John Barrozo.

Consultants du SYGADE

L'équipe SYGADE présente ses consultants et les remercie de leur collaboration :

Équipe centrale du SYGADE	Titre	N° de Téléphone
Enrique Cosio-Pascal	Chef	907 5924
Alain Bodin	Expert principal en gestion de la dette	907 5856
Philippe Straatman	Conseiller spécial	907 5845
Raúl Javaloyes	Administrateur de programme	907 5573
Sinan Al-Shabibi	Économiste hors classe	907 5854
Andrei Krylov	Économiste	907 5931
Pål Ivar Børresen	Économiste financier	907 5917
Mark Willis	Économiste financier	907 6218
Manuela Jander	Économiste financier	907 2741
Pekka Sankala	Analyste de systèmes hors classe	907 5860
Gerard Teeling	Analyste de systèmes/ Chef d'équipe	907 5859
Marilyn de Guzman	Programmeur hors classe	907 6291
Gilberto Zabala	Programmeur	907 6049
Marcelo Abalos	Programmeur	907 5858
John Barrozo	Programmeur	907 5539
Ruben Guillen	Programmeur	907 5653
Hélène Fabiani	Chargée de documentation	907 5835
Maria Begoña Olea Zorroza	Secrétaire administrative principale	907 5852
Nathalie Bois	Secrétaire	907 6048

Consultants	Nationalité
Mme Rosa Acevedo	Péruvienne
M. Jorge Alamo	Chilien
M. Fernando Archondo	Bolivien
M. Abdel Aziz ould Feil ould Dahi	Mauritanien
M. Balliram Baball	Trinidadien
M. Jacques Baert	Belge
M. Peter Engstrom	Suédois
M. Khaled El-Sayed Ibrahim	Égyptien
M. Razvan Faer	Roumain
M. José Flores	Hondurien
M. Lars Kalderen	Suédois
Mme Roula Katergi	Libanaise
M. Victor Paci	Moldovan
Mr. Elahi Rizwan	Canadien
M. José Antonio Sánchez	Nicaraguayen
M. Serguei Solodovnikov	Russe
M. Marcelo Tricarico	Argentin

Les donateurs actuels du Programme SYGADE

Belgique
Danemark
Finlande
Irlande
Pays-Bas
Norvège
Suède
Suisse



Pour toute correspondance, veuillez vous adresser au :

Bulletin SYGADE

E 10038

CNUCED

Palais des Nations

CH-1211 Genève 10

Suisse

Téléphone : 41 22 907 2741

SOS Problèmes

Téléphone:

41 22 907 6049

Télécopie:

41 22 907 0045

Courrier électronique :

DMFAS@UNCTAD.ORG

Page Internet :

[HTTP://WWW.UNCTAD.ORG/EN/SUBSITES/DMFAS/ENTRY.HTM](http://WWW.UNCTAD.ORG/EN/SUBSITES/DMFAS/ENTRY.HTM)



Le bulletin du SYGADE n'est pas un document officiel. Les opinions exprimées dans les articles sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la CNUCED ou du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies